



Conseil de gestion du Parc naturel
marin du golfe du Lion
Session du 14 février 2019

Délibération n°2019-002

Approbation du rapport d'activités 2018

- VU le code de l'environnement, notamment les articles R131-28-7 et R.334-33
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°010/2018 du 02 février 2018 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de rapport d'activités 2018

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le rapport d'activités 2018 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Article 2 :

Le rapport d'activités 2018 du Parc naturel marin du golfe du Lion sera proposé au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité conformément à l'article R131-28-7.

Article 3 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion



Rapport d'activités **2018**



Sommaire

Préambule 3

Focus : les actions phares 4

La vie du Parc en 2018 6

Les instances 6

Les réunions du bureau
et du conseil de gestion 6

Les groupes de travail 7

Les avis conformes, simples et techniques 7

Les équipes et les moyens 8

Partenariats et participation à des instances
de gestion 8

Tableau de bord et indicateurs 9

**La mise en oeuvre du programme
d'actions** 11

Axe stratégique 1 11

Axe stratégique 2 14

Axe stratégique 3 18

Axe stratégique 4 21

Annexes 24

Bilan des subventions versées par le Parc en 2018 24

Composition du conseil de gestion 25

Organigramme complet 29

Liste détaillée des avis rendus en 2018 30

Synthèse des actions Natura 2000 32

Préambule

L'année 2018 a été une année riche en actions et projets divers. Le Parc s'est consolidé en termes d'effectifs et a accueilli en avril le nouveau directeur. Le service opération a pu s'investir en plongée scientifique, récupération de filets perdus et pu commencer sa mission de surveillance et contrôle des usages.

En mars, le Parc, en partenariat avec l'Observatoire de la côte Catalane en particulier, organisait le séminaire « Erosion, Climat: quel littoral pour demain ? ». Ce sujet original et très préoccupant pour les communes de la côte sableuse a suscité une large participation et de nombreuses contributions. Il a donné suite à l'adoption par le conseil de gestion d'une feuille de route de 3 ans qui permettra de poursuivre le travail de prospective, de formation et d'expérimentations. Une manière pour le Parc de rappeler les liens fonctionnels qui s'établissent entre terre et mer !

La communication du Parc s'est enrichie d'un nouvel outil, celui du réseau social Facebook avec l'ouverture en mai d'une page dédiée à l'activité du Parc naturel marin du golfe du Lion. De nombreuses actualités ont depuis pu être partagées avec le public quasiment en temps réel, contribuant ainsi à faire connaître le parc et ses missions. On peut aussi relever la participation de l'équipe du parc à de nombreuses manifestations publiques, ce qui a concouru à améliorer la notoriété du Parc sur son territoire.

Le projet « éoliennes flottantes du golfe du Lion » lancé en 2016 a été accompagné par le Parc au travers, notamment, d'un groupe de travail mis en place par le conseil de gestion. Ce travail soigneux de concertation entre le porteur de projet, les usagers et communes impactées, les scientifiques et les services de l'Etat a été l'occasion de veiller à ce que cette implantation de ferme pilote soit rendue compatible avec l'existence d'un parc marin. Démonstration aboutie par l'avis conforme exprimé à l'unanimité du conseil de gestion.

Deux importants groupes de travail ont été lancés, l'un sur la mise en réseau des ports et l'autre sur la pêche professionnelle et récréative. Les deux feuilles de routes ont été adoptées par le conseil de gestion.

Le séminaire « protections renforcées : cartes sur tables » de décembre 2018 à Banyuls a été l'occasion de poser les premières fondations de cette démarche en réunissant un large parterre de scientifiques autour du constat et de l'état des connaissances sur les espèces, les écosystèmes, et leur fonctionnement. Le chemin est encore long, mais plus soigneuse sera la concertation et plus solides seront les résultats.

L'appel à projet 2018 a été un succès avec 24 dossiers de candidature sur les quatre axes proposés (sensibilisation et communication, réduction des impacts, développement durable et connaissances). L'ensemble des 4 enveloppes égales de 47 000 € ont été attribuées à 10 projets. Les synergies amorcées avec les grandes collectivités (Région et CD 66) pour mieux accorder les appels à projets, doivent se poursuivre pour en améliorer la performance et la complémentarité, de même que les critères de sélection peuvent encore être optimisés pour s'adapter aux demandes. Compte-tenu du caractère provisoire des locaux actuels de l'équipe du parc, le projet de cahier des charges de la maison du parc a été présenté en conseil de gestion en novembre et permis d'ouvrir cette perspective. Ce futur bâtiment doit intégrer un certain nombre de contraintes : proximité d'un port, géographie, accessibilité et stationnement, visibilité du public... Les sites potentiels faisant suite à cette annonce devront être objectivement évalués à la lumière des critères identifiés.



Focus : les actions phares



Devant la complexité de l'évolution du littoral et afin d'accompagner et de sensibiliser les élus, les acteurs de la mer et les usagers aux questions liées au devenir du littoral dans un contexte de changement climatique, le Parc et ses partenaires ont organisé un séminaire au Palais des congrès de Perpignan, durant deux jours, les 14 et 15 mars 2018.

« Érosion, climat : quel littoral pour demain ? » un séminaire comme point de départ

Réunissant environ 150 participants et 35 intervenants (décideurs locaux, régionaux et nationaux, agents des collectivités, experts techniques et scientifiques), qui ont ainsi pu échanger et partager leurs retours d'expériences, leurs difficultés face à des problématiques de plus en plus prégnantes, autour de problématiques transversales, tant d'un point de vue de la connaissance que de la gestion des territoires littoraux vulnérables. Les débats engagés dans le cadre des ateliers participatifs et des tables rondes organisés lors de ce séminaire ont permis d'amorcer une réflexion et une dynamique à long terme, matérialisées sous la forme d'une feuille de route pour les trois prochaines années.

4

« Protections renforcées : cartes sur table » : un premier séminaire déterminant pour progresser sur la conservation de la biodiversité !

Le Parc naturel marin a organisé début décembre, le séminaire « Protections renforcées : cartes sur table ». Deux journées où une soixantaine de scientifiques et de gestionnaires se sont réunis afin de partager leurs connaissances et établir un diagnostic des zones à enjeu nécessitant la mise en œuvre d'une protection renforcée au sein du Parc naturel marin.

Le séminaire constitue la première étape d'une démarche de concertation autour des zones, espèces et habitats à enjeux au sein du Parc naturel marin. À destination de la communauté scientifique, il a été l'occasion de partager les connaissances liées à des recherches actuelles, passées ou programmées, autour des questions de biodiversité, fonctionnalité et connectivité en milieu marin, à l'échelle du Parc et au-delà.



L'ouverture du séminaire par M. Michel Moly.

Lors des sessions en plénière et au cours des ateliers, durant lesquels les participants ont pu véritablement mettre « cartes sur table », plusieurs enjeux ont été mis en évidence, tels que les zones de canyons au large, riches en biodiversité (coraux profonds, cétacés, oiseaux), ou encore la connectivité terre-mer. Des lacunes de connaissance ont également été identifiées. Pour n'en citer que quelques-unes : le manque de données sur la localisation des zones de nourricerie ou encore l'identification des communautés de grands dauphins au sein du Parc.



L'éolienne expérimentale au large du Portugal.

L'actualité de cette année 2018 c'est la conclusion d'une étape importante du projet d'implantation d'une ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Leucate – Le Barcarès : l'avis conforme produit par le conseil de gestion en juin. L'analyse du dossier de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de ferme pilote et de son raccordement au réseau électrique, soit 4 500 pages avec ses annexes, a été un travail conséquent et dans un temps contraint pour l'équipe ingénierie du Parc.

Un avis conforme illustrant la capacité de dialogue et de co-construction d'un Parc

L'avis conforme favorable obtenu à l'unanimité des présents, trouve son explication dans le soin porté au processus de concertation en amont. Deux ans en groupe de travail « Éolien en mer » ont permis d'éclairer la décision du conseil de gestion et de veiller à la compatibilité du projet avec le plan de gestion du Parc.

L'accompagnement de l'équipe projet et de leurs bureaux d'étude associés ont contribué à de très nettes améliorations du projet, qui sont traduites par la prise en compte de sujets, problématiques et questionnements exprimés par les membres du groupe de travail. On peut relever par exemple : le choix d'un système hybride chaîne / textile pour limiter le ragage et le bruit des maillons, l'abandon des anodes sacrificielles au profit d'une protection par courant induit, ou encore l'amélioration du programme de suivi environnemental (avifaune, mammifère marin, ressource halieutique, effet DCP, etc.).

Un Parc sentinelle de la biodiversité, un parc ouvert sur les réseaux, un parc en résonance avec le terrain

2018 a été une année témoin de phénomènes exceptionnels. Premier exemple, celui de la Grande nacre (bénéficiant d'un statut de protection nationale). Alors que ses populations semblaient revenir à un bon état général de conservation, un parasite pathogène a décimé jusqu'à 99 % des populations touchées, dont celles du Parc durant l'été 2018, après s'être déjà fait sentir en Catalogne et en Corse.



La *Caulerpa racemosa* : un entrelas de vert.

Un autre phénomène a été la présence exceptionnelle et en nombre de raies pastenagues violettes en zone littorale durant plusieurs semaines. Le Parc a communiqué en image sur cet évènement pour contrebalancer le ton de certains articles cédant inutilement aux sirènes du changement climatique.

Si le Parc n'était pas jusque-là véritablement touché par la problématique des espèces exotiques envahissantes, les réseaux locaux ont permis de déceler la présence de la *Caulerpa racemosa* var. *cylindracea* (algue envahissante originaire du sud de l'Australie). L'équipe du parc s'est mobilisée, avec la réserve et les scientifiques, pour mettre en œuvre des actions spécifiques : état des lieux par les plongeurs de l'équipe, tests de destruction en aquarium et proposition de réglementation visant à interdire l'ancrage.

Cette actualité a fait remonter l'arrivée d'une nouvelle espèce : le Crabe bleu *Callinectes sapidus*, pour lequel le Parc a

immédiatement diffusé un appel à signalement, confirmant sa présence à plusieurs endroits. Dernier évènement, l'échouage à l'entrée du port de Saint-Cyprien d'un rorqual, en décembre. D'un mauvais état de santé général, l'animal a nécessité la coopération des agents du Parc formés et qualifiés au titre du Réseau national échouage, des agents de l'Etat et des collectivités et des professionnels de l'UMS Pelagis entre autres) pour réaliser sa nécropsie.

Tous ces évènements ont permis de conforter la nécessité de travailler en réseau et de confirmer le rôle du Parc en tant que relais stratégique sur ces phénomènes exceptionnels. Le Facebook du Parc est un lieu favorable d'interface avec le public sur ces sujets, mais il reste à tirer l'expérience de ces évènements pour améliorer encore la réactivité et le positionnement du Parc.

La vie du Parc en 2018

Les instances

Les réunions du bureau et du conseil de gestion

Dès le début de l'année 2018, concernant la programmation des sessions de conseil de bureau, il était d'ores et déjà acquis l'absolue nécessité de s'adapter. La date de la saisine sur les projets relatifs au projet Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion n'étant pas connue, le rythme de travail a été soutenu et le

nombre de conseils élevé afin de concilier tous les dossiers sur lesquels le conseil était appelé à se prononcer : avis certes, mais aussi rapport d'activité, programme d'actions et appels à projets notamment (annexe 1).

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Conseil de gestion		06	22			22					08	
Bureau									27			13



Le conseil des criques de Porteils à la rencontre du conseil de gestion.

Les groupes de travail

Le conseil de gestion a adopté le principe de confier des mandats à des groupes de travail (GT) constitués par délibération de telle sorte que cette représentation du conseil explore et traite un sujet défini. Le GT SAFRAN s'est réuni pour la dernière fois (juillet) tandis que le GT « Mise en réseau des ports » a tenu sa première

réunion (septembre). Le GT éolien a continué à s'investir pour accompagner l'évolution nécessaire des projets présentés par les pétitionnaires et faciliter la décision finale du conseil le 22 juin.

Nom du groupe de travail	Mandats (extraits)	Nombre de réunions
« SAFRAN » Co-animation : M. Moly et O. Musard	Participer à la démarche prospective permettant, sous forme de scénarii, de projeter les interactions connues, prévisibles et envisageables sur une échelle de temps à 30 ans entre activités économiques et milieux naturels. Participer à la constitution d'un outil complémentaire de gestion en utilisant des visuels plus dynamiques et interactifs.	1
« Mise en réseau des ports » Co-animation : T. Del Poso et J. Cammal	Etablir et proposer le déploiement d'une série de propositions, en concordance avec le plan de gestion, permettant de relier les acteurs des ports du Parc et ce, à partir de quatre axes prioritaires relatifs : - à la communication du Parc - au partage et au renforcement des bonnes pratiques - à un cadre fédérateur pour des engagements communs - à l'économie littorale et maritime	1
« Eoliennes en mer » Co-animation : L. Tomissi et G. Agin	Accompagner le consortium de lauréats, dans ou à proximité du Parc (Leucate-Le Barcarès et Gruissan), dans les protocoles de détermination et de mise en place des suivis des futures fermes pilotes, durant les années nécessaires à la mise en œuvre des dossiers réglementaires.	3

Le 8 novembre 2018, une réunion d'un nouveau groupe de travail du Parc dédié aux activités de pêches et en gestation depuis plusieurs mois a permis de finaliser le mandat que le conseil de gestion a validé ensuite via la délibération 2018-022.

« Pêches » Co-animation : J. Dietrich et C. Jabouin	Axe 1 : Suivi et gestion des ressources halieutiques Axe 2 : Gestion et réglementation Axe 3 : Valorisation de la filière pêche
--	---

7

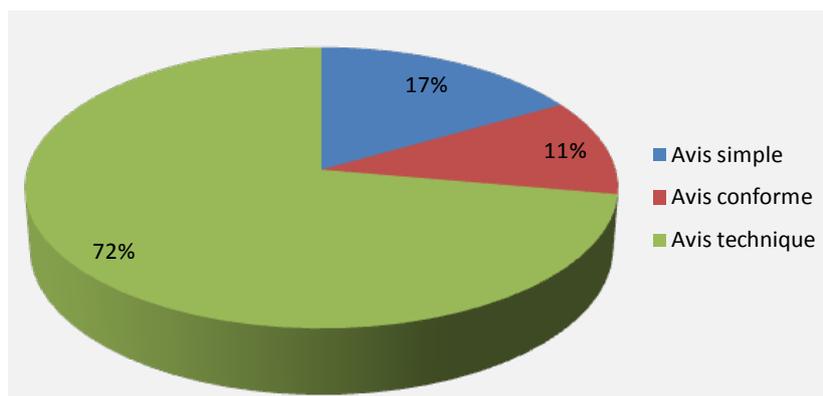
Les avis conformes, simples et techniques

L'année 2018 a été marquée par les deux premiers « avis conformes » pris par le conseil de gestion. Ces avis concernaient le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes et son raccordement à terre, un évènement clef du Parc en 2018 (Cf partie 1).

Au total, 18 avis ont été rendus, dont la majorité sans enjeu majeur sur le milieu ou concernant des projets récurrents (cf. annexe 4), ce qui explique la forte proportion d'avis techniques. Le traitement de ces avis répond toujours aux critères exposés lors du bureau du 07/09/2017 à savoir, la prise en compte du niveau d'enjeu par rapport au Parc, la similarité du dossier avec

un autre déjà traité par le conseil de gestion et les délais de réponse imposés par la procédure d'instruction.

Répartition des avis en 2018 (18 avis)



Les équipes et les moyens

Après une année 2017 où le nombre d'agents avait considérablement augmenté, l'effectif d'ensemble est resté stable (annexe 3) même si l'année 2018 a été marquée par des mouvements relativement conséquents au niveau du personnel : l'arrivée du nouveau directeur-délégué à compter d'avril a mis un terme à 5 mois et demi d'intérim d'une part et d'autre part, le recrutement d'une assistante administrative à compter de septembre a permis de stabiliser ce domaine d'activité absolument nécessaire à la bonne conduite d'un Parc. Deux agents techniques ont quitté le Parc suite notamment à un succès au concours de technicien de l'environnement. La convention entre l'armée et l'AFB n'ayant pas été reconduite, le contrat de

l'agent réserviste de l'armée n'a pas pu être reconduit à partir d'avril. Enfin, un stage de 6 mois a été réalisé.

Budget initial : 987 300 euros (hors masse salariale et loyer)

Véhicules de service : « Clio », « 3008 », « Yaris », « Kangoo », « Trafic »

Moyens à la mer : Narval 5,80 m ; SRA 7,50 m.

Partenariats et participation à des instances de gestion (non exhaustif)

Le Parc est membre des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins versants du Tech et de l'étang de Salses-Leucate. Le Parc est aussi membre du comité de rivière de la Têt et comité de bassin de l'étang de Canet Saint-Nazaire. A l'instar du conseil de gestion du Parc, ces CLE et comités sont des instances de décision pour la préservation de ces milieux aquatiques.

Afin de renforcer la communication entre le Parc et la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, d'assurer la cohérence de leurs actions menées en faveur de la préservation du milieu marin et d'approfondir les collaborations, des agents du Parc siègent au comité consultatif et au conseil scientifique de la Réserve. Par réciprocité, le conservateur de la réserve est invité systématiquement à assister au conseil de gestion du Parc. Le nouvel arrêté préfectoral portant nomination des membres du conseil scientifique a été pris en août 2018 et nomme le (la) chargé(e) de mission patrimoine naturel comme membre permanent.

Dans l'objectif d'une meilleure efficacité en ce qui concerne la surveillance et le contrôle sur le territoire, le Parc participe aux actions organisées dans le cadre de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature et de la Mission Interservices des Polices de l'Environnement. Afin de se coordonner avec les autres services de police, le Parc a participé à une dizaine de réunions.

Depuis 2017, des échanges réguliers ont eu lieu entre la commune d'Argelès-sur-Mer et la direction du Parc naturel marin du golfe du Lion afin d'agir concrètement sur le périmètre du site Natura 2000 « Embouchure du Tech-Grau de la Massane ». Après des réunions techniques, associant d'autres organismes comme le GOR, la DREAL, le Conservatoire du Littoral et la DDTM, les conditions d'une contractualisation entre la mairie et le Parc ont permis la signature d'un accord triennal de co-gestion au profit des habitats et espèces d'intérêts communautaires terrestres, après un vote unanime lors du conseil municipal de novembre

2018. Un comité de suivi entre les deux parties permettra d'orienter au mieux les actions déployées en commun. Un comité intermédiaire associant a minima la DREAL, le Conservatoire du Littoral et la DDTM, représentant des entités investies dans des politiques publiques environnementales, sera réuni une fois par an. Enfin, le conseil de gestion sera, par l'intermédiaire de cette action, en mesure d'assumer pleinement ses fonctions de gestionnaire de site Natura 2000 comme le prévoit l'article L414-2 du Code de l'Environnement.

Depuis 2016 le Parc entretient un partenariat avec l'Observatoire de la côte sableuse catalane (ObsCat), qui se matérialise à la fois par la participation technique et financière au projet SENVISAT relatif au suivi environnemental par satellite, mais également par la participation du Parc au comité technique élargi en qualité d'expert.

Le président du conseil de gestion – Monsieur Michel MOLY – est l'ambassadeur du Parc naturel marin du golfe du Lion, parfois plus largement de l'ensemble des parcs, dans de nombreuses instances régionales et nationales dont l'objet est la mer et ses enjeux. Beaucoup de décisions prises et susceptibles d'intéresser la gestion du parc, sont traitées dans ces instances et cette mission est donc importante pour qu'il soit tenu compte de l'existence des parcs marins et respecte sa gouvernance locale.

Il faut saluer la participation d'Aline Fiala au comité régional de la biodiversité qui s'est réuni deux fois en 2018 et s'est conclu par les assises régionales pour la biodiversité le 16/10 à Toulouse. L'objectif est une stratégie régionale pour la biodiversité Occitanie coordonnée avec le SRADDET et les autres politiques. Diagnostic et enjeux ont été discutés pour préparer une feuille de route et un programme d'action qui débiterait dès 2019. Il ne faut pas oublier le travail d'ambassadeur réalisé par Michel Moly au sein de nombreuses commissions et assemblées pour défendre l'existence du Parc et des parcs naturels marins plus globalement.

Tableau de bord et indicateurs

Le Parc ne dispose toujours pas d'un set d'indicateurs importants, la priorité ayant été donnée à la mise en œuvre d'actions en lien avec le plan de gestion d'une part, et d'autre part, à une organisation du travail centralisée et collective sur cette thématique.

Pour autant, quelques résultats peuvent notamment figurer pour 2018, tels que :

FONCTIONNEMENT INTERNE DU PARC	NIVEAU D'EXIGENCE					
	"Un conseil de gestion pleinement fonctionnel et dans l'anticipation"					
	Scores	très mauvais	mauvais	moyen	bon	très bon
	INDICE "Fonctionnement du conseil"	1	2	3	4	5
	INDICE "Accompagnement du Parc"	1	2	3	4	5
INDICATEUR 2018	1	2	3	4	5	

Où les résultats montrent depuis la mise en œuvre du questionnaire diffusé en fin de séance du conseil depuis 2016 une tendance générale particulièrement stable.

MOBILISATION DU CONSEIL DE GESTION	NIVEAU D'EXIGENCE					
	"Une mobilisation forte et équilibrée du conseil de gestion"					
	Scores	très mauvais	mauvais	moyen	bon	très bon
	INDICE "Nombre de réunions"	1	2	3	4	5
	INDICE "Présences"	1	2	3	4	5
INDICATEUR 2018	1	2	3	4	5	

Où les résultats globaux sont stables mais pour l'indice « présences », la baisse de participation est constante [2016 : 73,7 % ; 2017 : 70,8 % ; 2018 : 66,4 %].

ACTIONS DE DIFFUSIONS	NIVEAU D'EXIGENCE					
	"Un Parc reconnu comme territoire de partage avec au moins 60 actions de diffusions sur 3 années glissantes"					
	Scores	très mauvais	mauvais	moyen	bon	très bon
INDICATEUR 2019	1	2	3	4	5	

Où les résultats année après année montrent que les actions de diffusion sont en constante augmentation [2015 = 5 ; 2016 = 19 ; 2017 = 24 ; 2018 = 50]. Cela s'explique autant parce que le Parc a de plus en plus de travaux et réflexions à partager, autant parce qu'il est de plus en plus sollicité. Parallèlement, le film d'animation sur Port-Vendres 1 constitue le tiers des actions en 2018.

BAIGNADE	NIVEAU D'EXIGENCE					
	"100% des zones de baignades recensées au moins en qualité « bonne » dont 95% en qualité « excellente »"					
	Scores	très mauvais	mauvais	moyen	bon	très bon
	INDICE "Qualité « bonne »"	1	2	3	4	5
	INDICE "Qualité « excellente »"	1	2	3	4	5
INDICATEUR 2018	1	2	3	4	5	

Où les résultats depuis 2016 oscillent entre bons et très bons.



La mise en œuvre du programme d'actions

Axe stratégique 1 : Un déploiement de partenariats profitables à l'acquisition de connaissances, de suivis innovants et de référence

■ Déploiement d'un programme stratégique pour l'étude et le suivi des cétacés dans le Parc

Sur la base du travail partenarial effectué en 2017 avec le groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée (GIS3M), le suivi des populations de cétacés a été lancé en 2018 sur l'ensemble du Parc.

Deux campagnes, d'une semaine chacune environ, ont été organisées en avril, puis en décembre, pour collecter les données en mer. Ces campagnes très complètes permettent, non seulement de collecter des données sur les cétacés, mais également des données sur les oiseaux marins et terrestres, les grands poissons pélagiques, les tortues marines, les macrodéchets et les usages (pêche, plaisance, etc.). Ces campagnes représentent plus de 1000 km et 92 heures en effort d'observation.

Un engagé du service civique a été recruté en septembre pour une durée d'un an, afin de réaliser des embarquements toutes les semaines d'avril à octobre, à bord des navires des entreprises pratiquant l'observation des cétacés. Son rôle est notamment de collecter des données d'observation et de réaliser la photo-identification des grands dauphins, méthode permettant d'identifier chaque individu et ainsi de mieux connaître la population fréquentant le Parc. Il a débuté un travail de catalogage des individus identifiés et développe également

des outils de médiation permettant de sensibiliser les clients des opérateurs aux richesses naturelles du Parc.

Un test de suivi par acoustique passive a été réalisé en milieu côtier. Pour ce faire, un hydrophone enregistrant les bruits de la mer a été immergé à environ 3 km de la côte et 20 m de profondeur pendant 2 mois. Les données seront analysées en 2019 et permettront de mieux connaître l'utilisation de la zone par les dauphins.

Le Parc s'est impliqué de manière importante dans le réseau national échouages (RNE) avec la formation de deux agents en octobre, ainsi que par une collaboration amplifiée avec les autres correspondants du réseau présents sur le périmètre du Parc. Celle-ci a montré toute son efficacité lors de l'intervention coordonnée par le Parc sur un rorqual échoué à Saint-Cyprien au mois de décembre.

L'ensemble des données collectées permettra de mieux connaître l'état de conservation des populations de cétacés fréquentant le Parc et alimentera les programmes de mesure et de surveillance de la Directive habitats faune flore (Natura 2000) et de la Directive cadre stratégie milieu marin (DCSMM).

■ Surveillance du canyon Lacaze-Duthiers

Le travail partenarial mené sur le canyon Lacaze-Duthiers avec le Laboratoire d'écogéochimie des environnements benthiques (LECOB CNRS/Sorbonne Université) a été reconduit pour une année supplémentaire afin, d'une part, de collecter des informations supplémentaires sur la croissance et l'évolution des coraux profonds et d'autre part, consolider l'indicateur « récifs profonds » du plan de gestion et les protocoles de suivis associés permettant de qualifier l'état de conservation de ces récifs.

Deux journées de campagne en mer se sont déroulées au mois de mai avec les moyens de la Comex, associant les personnels du Parc et du Laboratoire.

Une nouvelle convention a également été établie entre les deux partenaires afin de valoriser l'ensemble des données des 8 dernières années de suivi sur le canyon ; elle prendra effet en 2019.



Le grand dauphin : une espèce de la directive Habitat.

■ Surveillance de l'évolution de l'état de conservation des herbiers de cymodocées et posidonies

L'action consistant à établir un suivi de l'état de conservation de l'ensemble des herbiers du Parc a été redimensionnée en cours d'année. En effet, la caractérisation de l'état de santé des herbiers de posidonies par le protocole de suivi EBQI (Ecosystem-Based Quality Index), intégrant l'ensemble de l'écosystème (plantes, poissons, invertébrés, etc.) a été uniquement réalisée sur trois herbiers (Peyrefitte, Pin parasol, Tancade) par la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls avec la participation des plongeurs du Parc. L'action sera reconduite en 2019 par le Parc dans le cadre d'une collaboration avec l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) en y ajoutant l'étude du coralligène et de la roche infralittorale. Enfin, le budget alloué en 2018 n'a pas permis de réaliser une actualisation de la cartographie des herbiers. Cependant, dans le cadre du raccordement de la ferme



Floraison d'herbier de posidonies.

pilote d'éolien flottant au niveau du Barcarès, une cartographie et une étude de l'herbier de cymodocées sont prévues par le porteur de projet, suite aux préconisations de l'équipe du Parc.

■ Programme de suivi des arrêtés corbs et mérours de décembre 2013

L'objectif de l'action, initiée dans le Parc en 2016, est d'évaluer l'état des populations de mérours et de corbs en vue du renouvellement des arrêtés pris en décembre 2013 réglementant leur pêche en Méditerranée et en Corse (moratoire de 10 ans pour les mérours et 5 ans pour les corbs). Cette action contribue à la mise en œuvre du programme de surveillance (Plan d'Actions Milieu Marin/DCSMM) des corbs et mérours sur la période 2015-2018, menée à l'échelle de la façade. Comme en 2016 et en 2017, deux comptages ont été réalisés durant l'été

2018, à un mois d'intervalle, sur les sites de Canadells, Sainte-Catherine, Béar et la Moulade. Sur l'ensemble des trois années, représentant 96 heures d'effort d'observation en plongée (24 heures x4 personnes), seuls 19 corbs ont été comptabilisés (aucun en 2018), principalement sur Sainte-Catherine et le cap Béar. Ces données, transmises à l'Université de Nice sont d'autant plus importantes qu'elles contribuent, avec les autres données collectées le long de la façade méditerranéenne, à la réflexion concernant le renouvellement du moratoire en 2019.

■ Étude de faisabilité du suivi environnemental par satellite du Parc

Ce projet, établi sur 3 ans (2016-2019), permet de tester la faisabilité de constituer un set de suivis environnementaux par imagerie satellite haute résolution. Ces suivis portent sur des questions terrestres (évolution du littoral et de la couverture végétale dunaire) ou marines (évolution des fonds et des herbiers, quantification des panaches turbides et de la chlorophylle). Les 2 premières années ont permis d'établir des résultats sur le trait de côte, les barres sédimentaires ou la couverture de végétation dunaire. Il ressort également que le contexte d'un continuum côtier, très influencé par les forçages météorologiques et les apports fluviaux, rend compliqué le suivi par satellite de la turbidité et des herbiers.

■ Contribution à l'élaboration d'une carte G (nature des fonds) pour le golfe du Lion

Le projet d'élaboration d'une carte G a été repensé durant l'exercice et a donné lieu à la réalisation d'une carte morpho-sédimentaire du plateau continental du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Ce travail, effectué en partenariat avec l'université de Perpignan (CEFREM) et en collaboration avec l'Ifremer (Géosciences Marines-Brest), a permis un éclairage nouveau sur des



Pléiade autour de la Terre.

formations superficielles situées sur des fonds au-delà de 90 m de profondeur, portant à connaissance des environnements sédimentaires particuliers comme de nombreux pockmarks, des sables cimentés et des dunes sableuses en bordure de plateau.

■ Suivi de la pêche récréative

Le Parc et l'UPVD ont signé un partenariat autour des suivis de la pêche récréative dans le Parc. En 2018, une année complète d'enquêtes sur la côte sableuse du Parc. Le protocole appliqué était identique à celui déployé sur la côte rocheuse en 2014 par l'UPVD.

Après analyse des résultats en 2019, le Parc disposera d'une photo très détaillée des pratiques de pêche sur l'ensemble du Parc : fréquentation, zonage, espèces ciblées, prélèvements, facteurs influençant la fréquentation, profils socio-économiques des pêcheurs, niveaux de connaissance de la réglementation, etc. Les opérations de sensibilisation des pêcheurs de loisir se sont poursuivies en 2018, en partenariat avec l'Association LABELBLEU et l'UPVD : distribution du kit du pêcheur responsable dans les boutiques d'articles de pêche ciblées, lors des enquêtes de terrain ou sur les stands de l'association et du



La pêche récréative : une activité à l'écoute des actions de sensibilisation du Parc.

Parc. Un travail de refonte graphique a été effectué sur le kit du pêcheur responsable.

■ Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

Après 3 années de suivis mensuels sur les plages, les résultats commencent à être significatifs. Ils contribuent désormais à l'évaluation au titre de la DCSMM (descripteur D10) pour la façade méditerranéenne. Le suivi des déchets flottants en mer, lancé en 2017, est entré dans sa phase opérationnelle. Suivi principalement côtier, l'année 2018 est toutefois marquée par l'acquisition de données supplémentaires au large lors des deux

campagnes de suivi des cétacés. L'expérimentation du protocole de suivi des microplastiques sur les plages (pilotage scientifique assuré par le CEDRE sous la responsabilité de l'AFB) a été réalisée cette année. Si ce protocole s'avère concluant, il sera déployé à l'échelle nationale. La sensibilisation du public est l'une des clés de la lutte contre ces déchets. C'est pourquoi de nombreuses interventions auprès du grand public ont été réalisées.

■ Amélioration et expérimentation d'équipements pour le suivi de la qualité de l'eau

L'installation d'une sonde multiparamètres par 27 m de fond sur le site de la bouée POEM du CEFREM a été effective au printemps 2017. Les paramètres (température, salinité, turbidité, oxygène, etc.), mesurés à une fréquence élevée (plusieurs fois par minute), permettent de capter des variations rapides du milieu.

La première année de suivi met en évidence une corrélation entre certains paramètres et des événements climatiques comme la tempête de janvier 2018.

Fin 2018, la convention avec l'OOB a été signée pour un suivi similaire grâce à un réseau câblé permettant des observations en temps réel et à très haut débit.

■ Suivi de l'algue *Ostreopsis ovata*

Pour la 3^{ème} année consécutive, *Ostreopsis ovata*, algue potentiellement toxique, a été suivie dans le cadre du projet mené par Surfrider Foundation Europe à l'échelle méditerranéenne.

Comme les années précédentes, sa présence a été détectée sporadiquement mais dans des concentrations inférieures aux seuils d'alerte sanitaire, bien que la température de l'eau ait dépassé ponctuellement les 24°C cet été. Fin 2018, la convention avec l'OOB a été signée pour un suivi similaire grâce à un réseau câblé permettant des observations en temps réel et à très haut débit.



La bouée SOLA pour un suivi du milieu marin.

Axe stratégique 2

Un renforcement des initiatives et capacités techniques et de décision des acteurs du territoire

■ Organisation du séminaire « Climat, érosion, quel littoral pour demain ? »

Cf. « Moments clefs 2018 »

■ Déploiement et animation du groupe de travail « Eolien en mer »

L'année 2018 a été l'année de l'aboutissement du travail de ce 2ème groupe de travail « Éolien en mer », ponctué par un avis conforme favorable, à l'unanimité des présents. Ce résultat a été rendu possible par les nombreuses réunions du GT et notamment les audits des porteurs de projet pour s'assurer de la bonne compatibilité du projet avec le plan de gestion du Parc.

Des restitutions régulières ont été proposées au conseil de gestion de manière à le tenir informé en vue de préparer au mieux la décision du conseil de gestion lors du passage pour avis le 22 juin 2018.

■ Animation et déploiement de SAFRAN et de son groupe de travail associé

L'année 2018 constituait la dernière année de ce projet soutenu par la Fondation de France et associant une équipe projet animée par Catherine Boemare avec de nombreux scientifiques locaux (CEFREM, CRIOBE, LECOB) ainsi qu'un groupe de travail co-animé par Michel Moly.

Cette dernière année a permis de poursuivre et finaliser les scénarios exploratoires d'une prospective menée à l'horizon 2050 dans le cadre d'un atelier organisé en juillet, d'initier des communications sur cette démarche dans le cadre des journées Fondation de France de fin mai à Agde ou à Cayenne en novembre lors d'un atelier organisé par la French Association of Environmental and Resource Economists. Le volet opérationnel de la démarche, via l'outil de simulation numérique que le Parc



Dégâts après une tempête hivernale.

pourrait utiliser pour figurer les inter-relations entre les usages et les ressources sur l'espace marin du Parc, a fait l'objet d'un travail intense de conception.

Parallèlement, un modèle de récif artificiel totalement innovant a été conçu et présenté au Grand Palais à Paris avant sa mise en production en fin d'année.

Le dernier trimestre a également été mis à profit pour esquisser la manière de transmettre au mieux l'ensemble des travaux menés auprès du conseil de gestion.

■ Déploiement et animation du groupe de travail « Mise en réseau des ports »

Le GT sur la mise en réseau des ports a été créé, en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux, pour renforcer les bonnes pratiques et développer de manière durable les activités économiques maritimes. Ce GT s'est réuni en 2018 afin de déterminer sa feuille de route pour 2019 et 2020.

A la suite de ce GT organisé en partenariat avec l'UVPO et avec le retour d'expérience de l'UPACA, la démarche de certification « Ports Propres » a été choisie comme projet commun à l'échelle des ports volontaires du Parc naturel marin.

Quatre ports du Parc se sont déjà déclarés volontaires pour intégrer la démarche. Dans ce cadre, le Parc assurera la maîtrise d'ouvrage pour l'étude de diagnostic des ports volontaires.

■ Appui à la structuration de la filière pêche professionnelle

Déploiement et animation du groupe de travail « Pêches professionnelles et récréatives » :

Le GT « Pêches » a été créé et s'est réuni deux fois en 2018. La 1ère réunion (en format restreint en octobre) était dédiée au fonctionnement des graus de la lagune de Salses-Leucate. Elle a permis de brosser un tableau de la situation et de valider le principe d'une étude bibliographique sur le sujet, confiée à l'Université de Perpignan.

La 2ème réunion, en format complet, était consacrée à une présentation de l'ensemble des sujets pêche du Parc, regroupés en grands axes stratégiques validés en séance. L'animation et la composition du GT ont également été validées en séance. L'université de Perpignan a présenté ses travaux de suivis de la pêche récréative dans le Parc.

Partenariat WWF France / Parc :

Le partenariat Parc / WWF France autour des questions de pêches professionnelles du Parc a été consolidé en 2018. Ce partenariat est innovant dans son fonctionnement car c'est en unissant leurs forces que WWF France et le Parc ont pu décrocher un financement privé via une fondation suisse nommée If. Un plan de travail de deux ans a été constitué et se déploiera dès le début de l'année 2019.

Stage AMOP / Parc sur les interactions oiseaux marins / palangres à thons rouges :

L'Association des Organisations de Producteurs de la filière pêche (AMOP) s'est rapprochée du Parc en juin 2018 pour que ce dernier accueille leur stagiaire de l'Université de Perpignan sur une problématique de test de mesures d'effarouchement



Partie de regard croisé sur la pêche et la ressource.

d'oiseaux marins. L'objectif principal était d'éviter, en amont, les risques de captures accidentelles sur les palangres à thons rouges. Des fusées sonores ont été testées en mer. S'il s'avère qu'elles sont bien efficaces, leur manipulation a montré de nombreuses limites pour une utilisation en conditions réelles de pêche.

De plus, l'obtention d'une dérogation pour dérangement intentionnel d'espèces protégées auprès de la DREAL s'est avérée beaucoup plus complexe que prévu, rendant peu probable un possible déploiement du dispositif à large échelle par les pêcheurs.

Ce projet a permis un rapprochement des OP et de l'équipe du Parc, prémices de futures collaborations sur la pêche durable.

■ Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités

Les opérations d'enlèvement en plongée, débutées en 2016, ont permis jusqu'à ce jour le retrait d'une quarantaine de filets (morceaux de quelques mètres à 100 m – linéaire total de 900 m et surface de 2000 m²).

A cela s'ajoute le retrait de nombreux macrodéchets volumineux (poubelle, câbles, etc.). L'indicateur du plan de gestion permettant le suivi des déchets pris dans les filets des pêcheurs (petits métiers et chalut) a fait l'objet d'un suivi complet en 2018.

Le Parc a poursuivi sa participation au comité de pilotage du projet national consistant en un état des lieux des plastiques usagés de la pêche et de leur devenir.



■ Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques

En 2018, le Parc est devenu pleinement gestionnaire de la ZMEL et des 14 dispositifs d'amarrage pour les structures de plongée installés d'avril à novembre, entre Cerbère et Argelès. A la suite d'entretiens bilatéraux avec les structures professionnelles de plongée, un premier atelier de restitution a eu lieu début juin, afin de présenter une première esquisse des besoins pour l'installation de dispositifs complémentaires.

Il a en outre été décidé que la concertation serait élargie aux autres usagers du milieu marin afin de faire évoluer la ZMEL du Parc et ainsi proposer des dispositifs complémentaires, notamment pour la plaisance, et ce, afin de mieux organiser les différents usages sur le plan d'eau et limiter la pression de l'ancrage sur les habitats d'intérêt communautaire. Pour cela, des contacts ont été pris avec des associations de plaisanciers de la côte vermeille afin d'échanger et débattre à ce sujet.



Prise d'amarrage destinée à limiter la dégradation des fonds par les ancres.

En parallèle, le projet du département des Pyrénées-Orientales de ZMEL dans la baie de Paulilles a été structuré, au travers d'un comité de pilotage auquel le Parc participe. Des points d'information seront régulièrement organisés au sein du conseil de gestion du Parc.

■ Suivi et valorisation des initiatives lauréates de l'appel à projets 2017

A l'issue de l'appel à projet 2017 du Parc, force a été de constater que nombre de projets ont pu se dérouler sans difficultés, tandis que d'autres lauréats ont pu connaître un certain nombre de difficultés, en particulier lorsque la mise en œuvre du projet pouvait dépendre de prestataires extérieurs : le conseil de gestion a été informé sous forme de synthèse d'une majeure partie de l'état d'avancement des projets et sensibilisé aux

difficultés rencontrées. Pour chaque cas, l'équipe a cherché des solutions administratives et juridiques pour les lauréats 2017 tout en compilant ces retours d'expériences. A titre d'exemple, le projet mis en œuvre par Marepolis a eu une résonance très appréciable pour le territoire : le Parc mettant à disposition les mallettes pédagogiques conçues par cette société, d'ores et déjà le calendrier de réservation est complet.

16

■ Organisation d'un appel à projet

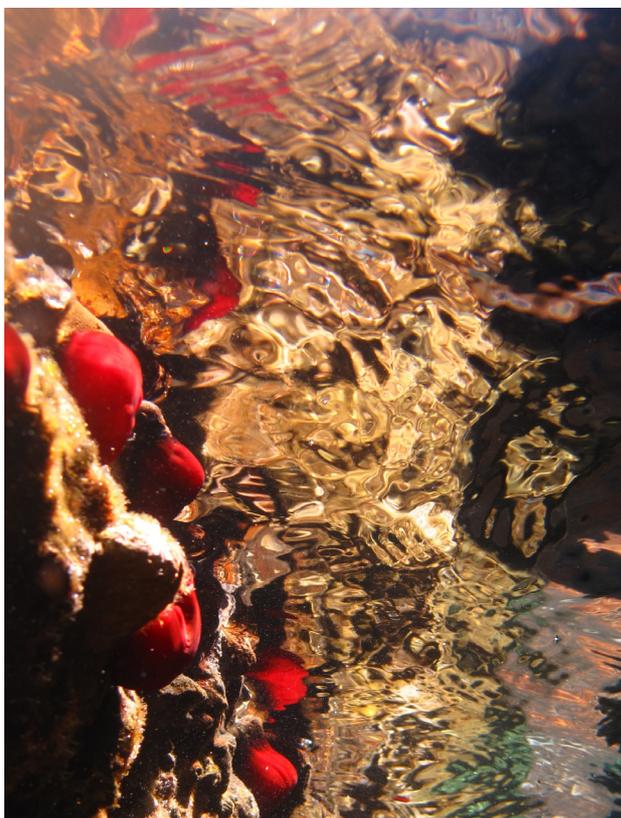
Avec un budget 2018 de 168 000 euros, l'appel à projet 2018 a permis de confirmer que le Parc s'insérait dans le paysage des acteurs publics dont une des missions est d'accompagner les porteurs de projets locaux : un appel à projet d'ensemble, 4 axes dédiés, 2 mois d'ouverture et au final, 24 candidatures reçues et une validation du conseil des dossiers les plus pertinents au regard des critères d'évaluation qu'il avait lui-même fixés en février lors de l'adoption du règlement.

Cette édition 2018 a de nouveau illustré l'importance de la sphère éducative et de sensibilisation pour transmettre et offrir, par une mise en contact réelle, la possibilité de saisir et comprendre l'environnement du Parc.

Comme en 2017, certains candidats lauréats ont connu des difficultés lors la mise en œuvre concrète de leurs actions, nécessitant des décisions administratives et financières que seule l'AFB pouvait prendre.

Des points réguliers ont été proposés lors des conseils de gestion, et bureaux afin de tenir compte des retours d'expériences et pré-définir le dimensionnement de l'appel à projet 2019.

Ces points furent l'occasion d'émettre des hypothèses ainsi que des pistes de travail, en particulier avec la Région Occitanie et le Conseil départemental, pour créer des synergies de financement.



■ Constitution d'éléments de doctrine sur l'éco-tourisme littoral et marin

Ce programme vise à identifier les perspectives d'implication du Parc naturel marin du golfe du Lion dans la dynamique inter-parcs initiée à l'échelle de la région Occitanie, en lien étroit avec le Comité régional du tourisme, mais également dans la réflexion nationale sur la création et l'utilisation de marques collectives de certification en lien avec des produits et services proposés dans le périmètre d'aires protégées, qu'elles soient terrestres ou marines.

L'année 2018 a été marquée par deux événements à ce sujet. Un groupe de travail a été créé à l'échelle de l'AFB afin d'évaluer les perspectives de création d'une éventuelle marque « Parc naturel marin ».

Dans ce cadre, a été organisé par l'AFB un voyage d'étude sur la marque « Esprit Parc national », auquel le PNMGL a participé afin de bénéficier de l'expérience de deux parcs nationaux, le



la marque des parcs nationaux de France

Parc national des Calanques et le Parc national des Ecrins, dans l'utilisation de cette marque collective de certification.

■ Suivi et veille sur les démarches de mise en valeur du patrimoine culturel maritime

Le Parc a poursuivi en 2018 sa participation au comité de pilotage pour la création d'un centre d'interprétation de la mer, initiée par la commune de Port-Vendres.

Parallèlement, le colloque « Quel avenir et quelles nouvelles pratiques pour la voile latine en Méditerranée Occidentale ? » organisé par Salanca Rems i Veles en octobre 2018 à Saint-Hippolyte a permis de partager au plus près les enjeux de

préservation et de sensibilisation pour lesquels il sera nécessaire de travailler de manière plus collective. Les actes du colloque seront publiés en 2019. Enfin le Parc a intégré le réseau « Grand Golfe » accueillant des acteurs œuvrant pour la valorisation du patrimoine culturel, l'objectif du réseau étant de créer une dynamique de travail conduisant à l'élaboration et de la réalisation de projets communs.



Barques catalanes en régate pour le vire-vire de caractère.

Axe stratégique 3 : Une politique d'information et de médiation démultipliée

■ Amélioration des connaissances sur les populations d'élastranchés

Les agents du Parc ont embarqué une journée au mois de juillet afin de suivre en mer le concours de pêche « no kill » de requins peau bleue « Open Ailerons », organisé conjointement par la délégation des Pyrénées-Orientales de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers (FNPP) et l'association Ailerons afin de collecter des données (taille, sexe, prélèvements pour analyse

génétique) dans l'objectif de mieux connaître cette espèce particulièrement menacée. En amont de l'évènement, le 24 mai, une soirée de conférences réalisées par le Parc et l'association Ailerons a réuni 52 membres de la FNPP afin de les sensibiliser à la protection des requins.

■ Déploiement des aires marines éducatives dans le Parc naturel marin du golfe du Lion

Suite à la labellisation de l'AME des Criques de Porteils à Argelès-sur-Mer en juin 2017, l'école a maintenu ce label national d'éducation à l'environnement et au milieu marin en juin 2018, grâce à l'organisation d'ateliers pédagogiques, la réflexion sur l'installation de panneaux de sensibilisation à destination du grand public (installation prévue en 2019), ainsi que la réalisation de randonnées palmées sur le site.

La volonté affichée du Parc demeure d'encourager l'implication d'autres écoles dans l'obtention de ce label, en proposant le cas échéant un appui technique et financier, comme cela a été le cas pour l'AME à Argelès. Afin de faciliter la diffusion de la démarche à l'échelle du Parc, des représentants de l'AME des Criques de Porteils sont intervenus au conseil de gestion du Parc pour présenter l'AME, le périmètre, ainsi que les activités réalisées pour apprendre à connaître le milieu, rencontrer des professionnels, mais également sensibiliser les usagers du site.

A la rentrée de septembre 2018, l'école de Port-Vendres s'est, à son tour, engagée à obtenir le label et a commencé à organiser des sorties sur le terrain afin de choisir la zone et rencontrer des acteurs du territoire.

■ Diffusion et valorisation du film d'animation sur le bateau de charge romain Port-Vendres 1

En 2018, le Parc a rendu accessible à tous, le film « L'extraordinaire histoire du bateau de charge romain Port-Vendres 1 » en le mettant sur son site web. Ce film documentaire et d'animation retrace l'histoire de la découverte de cette épave, l'opération de pré-remontage réalisée par le Parc en 2015, puis la destination présumée de ce navire avant son naufrage.

Ce film a fait l'objet d'une dizaine de diffusions publiques en 2018, a participé à trois festivals du film d'archéologie et a reçu deux prix :

Par ailleurs, un projet de recherche, lauréat de l'appel à projets du Parc en 2018, visant à évaluer l'effet sur le langage des élèves des ateliers pédagogiques organisés dans le cadre des projets AME a débuté.



Sensibiliser : une action primordiale.

Mention spéciale « Film court » au festival du film archéologique de Narbonne (nov. 2018)

1er prix du public au festival du film d'archéologie sous-marine de Port-Vendres (déc. 2018)

Le Parc poursuit donc son engagement à faire vivre ce film en proposant des présentations si des écoles ou des associations en font la demande.

■ Collecte et valorisation de la « mémoire de la mer »

Débutée en 2017, la collecte de la mémoire auprès des « gens de mer » se poursuit. Des pêcheurs, des femmes de pêcheur, des ouvrières de maisons de salaison, les derniers saleurs de Collioure ont été interviewés. Cette action vise la préservation du patrimoine immatériel maritime. En 2018, 30 entretiens ont pu être réalisés, soit 39 heures d'enregistrement et 237 photos collectées. La retranscription des interviews se poursuit dans un but de valorisation.



La première converse transfrontalière : la cuisine catalane en pratique !

■ Organisation de « converses de taverne »

Les converses de taverne, ou « café-débat de la mer » complètent la démarche de collecte de la mémoire. Elles permettent la transmission de l'histoire maritime locale, en direct, par ceux qui l'ont vécue. Travaillant en étroite collaboration avec le musée de la pêche de Palamós, le Parc a organisé trois converses en 2018 : « La salaison du poisson bleu » en juin à Collioure, un atelier de « cuisine du poisson bleu » en octobre à Palamós, inaugurant

ainsi la première converse transfrontalière et un rendez-vous « cuisine de pêcheur » en novembre au Barcarès. Ces événements d'histoires entremêlées connaissent un franc succès, attirant jusqu'à 120 personnes lors de la 2ème édition à Collioure, ce qui permet de confirmer, s'il en était, l'importance de cette action, en particulier dans sa dimension sociale.

■ Etude de faisabilité d'une école de voile latine

Un contrat de coopération public-public a été signé en 2018 entre le Parc et l'UDSIS (Union départementale scolaire et d'intérêt social), pour la restauration et la transmission de la pratique de la navigation traditionnelle et culturelle à la voile latine au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion.

L'objectif est de créer un site de référence de l'apprentissage de la voile latine dans les PO via quatre axes :

- i) adapter les équipements de l'UDSIS existants en gréant 30 optimists avec des voiles latines (mâts et voiles),
- ii) créer un enseignement de la voile latine avec formation des moniteurs qualifiés à cet enseignement et rédaction d'un document de formation (historique, culturel et technique) qui deviendra un document de référence co-construit par l'UDSIS et le Parc,
- iii) dispenser l'enseignement de la navigation à la voile latine parallèlement à la création du référentiel de manière à le rendre le plus fonctionnel et pratique possible,
- iv) faciliter la mise en place d'actions suscitant l'intérêt pour la voile latine via l'organisation par exemple de journée découverte, participation à des rencontres de voile latine, ou via des actions de communication faisant appel notamment aux différents supports numériques (sites Web, Facebook...).



L'adaptation d'un optimiste avec un gréement de voile latine.

■ Déploiement et relais d'actions de sensibilisation à destination des acteurs de la mer

L'année 2018 a vu le déploiement de plusieurs outils de communication : l'ouverture d'un compte Facebook (1446 abonnés au 31 janvier 2019), l'édition de deux lettres d'informations ainsi qu'une version de travail d'un document de sensibilisation à destination des usagers de la mer.

Cette année a aussi été marquée par le démarrage du projet de refonte des sites internet des Parcs.

Les relations avec les médias se sont développées. Ainsi le nombre de retombées médias a augmenté de 30% par rapport à 2017 et des liens ont été établis avec la radio (France bleu) et la télévision (France 2, via Occitania, France 3 Occitanie).



Donner à lire des dedans de la mer.

■ Organisation, contribution et participation à des manifestations grand public

Le Parc naturel marin a participé à plusieurs événements grand public dont : Mondial du vent, Escale à Sète, Vire-vire de caractère, accueil de l'Hermione à Port-Vendres, fête de

l'anchois. Il a également accompagné les organisateurs du Swimrun afin de minimiser les impacts de cet événement sportif sur l'environnement.

■ Valorisation des connaissances relatives au canyon Lacaze-Duthiers dans le cadre d'une exposition d'envergure nationale

Le Parc travaille avec le Parc national des Calanques sur la création d'une exposition sur les canyons profonds de Méditerranée. Cette exposition regroupe entre autre de nombreux partenaires scientifiques, le Parc naturel marin du cap Corse, le pôle Mer

de l'AFB et l'antenne Méditerranée de l'AFB. L'inauguration est prévue lors du congrès mondial de la Nature en 2020. Cette exposition itinérante est prévue durant l'été 2020 au château de Collioure.

■ Dimensionnement d'une stratégie d'éducation, de sensibilisation et de formation du Parc par le déploiement de projets pédagogiques expérimentaux

A travers les différentes actions de sensibilisation et d'échanges avec des partenaires de l'Education nationale (ex. des AME, collège d'Argelès-sur-Mer), d'université telles que l'Institut Universitaire Européen de la Mer, en lien avec les outils conçus dans le cadre des appels à projet du Parc ou par des acteurs locaux ou régionaux, le Parc a progressivement acquis les bases de cette stratégie sans pour autant la formaliser.

Cette structuration reste toutefois dépendante de la capacité à agir précisément dans cette direction : il sera nécessaire d'établir un bon équilibre entre actions directement portées par les agents du Parc, actions élaborées sous le couvert de partenariats, actions de tiers au profit des environnements naturels et culturels maritimes rejoignant incidemment l'attention que tout un chacun se doit de porter sur la mer et le littoral.



Imaginer et tester un protocole de suivi.

Axe stratégique 4 : Une capacité renforcée à répondre aux attentes des politiques publiques environnementales et de développement durable

■ Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Après plusieurs réunions de travail, associant tout ou partie des collectivités et organismes que sont la commune d'Argelès-sur-Mer, la réserve naturelle du Mas Larrieu, le Conservatoire du Littoral, la DREAL, la DDTM et le GOR, un contrat de coopération a été élaboré, finalisé et signé fin 2018 pour assurer la co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane ».

Ce projet est structurant pour le conseil de gestion, aussi bien via le programme d'actions, le rapport d'activité ou tout autre moyen, puisqu'au titre du code de l'environnement (L414-2), ce

site relève de sa responsabilité. Parmi les enjeux de ce travail, qui dans une première phase va durer 3 années, il s'agit de traduire de manière précise et en commun des objectifs et enjeux de conservation en les priorisant et en fixant les mesures de gestion afférentes, incluant inventaires, concertation, sensibilisation, intervention et suivis.

■ Élaboration de propositions d'actions dans le cadre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens

Au cours de l'année 2018, le Parc s'est associé au projet DYRECO présenté par l'IFREMER, le CRPMEM et l'AMOP. Ce projet portait sur les ressources halieutiques que sont les daurades, les loups (bars) et les poulpes, dans un contexte de meilleure gestion et de connaissance au vu des changements climatiques modifiant aussi les dynamiques de populations. Il n'a pas été sélectionné par France Filière Pêche dans le cadre de son appel à projet Enjeux d'avenir.

Aucun autre dossier n'a été déposé, même si en fin d'année, des pistes de collaboration ont pu être envisagées au titre du programme Inter-Reg.

■ Déploiement et mise en œuvre du projet Life intégré MARHA en lien avec Natura 2000

L'année 2018 a consisté à suivre le démarrage du projet MarHa au niveau national et à préciser les attendus pour le Parc au vu du dossier accepté par la commission européenne.

Ce cadrage a permis le recrutement d'une chargée de mission qui aura pour objectif de décliner une feuille de route dense à compter de janvier 2019.



Mare temporaire du site mixte Natura 2000.



marha
marine habitats

■ Conception et mise en œuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites

En 2018, le Parc a rédigé son premier document stratégique sur sa Politique de surveillance et de contrôle. Ce document a été présenté à la DDTM et au Procureur de la République qui l'ont validé. Il a ensuite été exposé, dans le cadre de la collaboration

effective avec les organismes de surveillance et contrôle, à tous les services intervenant dans le périmètre du Parc afin qu'ils appréhendent l'ensemble des enjeux et participent à la surveillance des écosystèmes marins.

■ Initiation d'une réflexion partagée sur la mise en œuvre de zones de préservation renforcée

Cf. « Moments-clés 2018 »



Un atelier de travail sur carte pour préciser les zones à enjeux.

■ Expérimentation et mise en œuvre d'indicateurs et de protocoles de suivi de la qualité de l'eau

Une réflexion à l'échelle des 9 Parcs naturels marins est en cours afin d'harmoniser certains indicateurs communs. Cette démarche inter-parcs devrait aboutir à 2 ou 3 indicateurs opérationnels d'ici la fin 2019.

Par contre, pour certains, ils dépendent de l'utilisation d'indicateurs issus de la directive cadre stratégie milieu marin (DCSMM) qui sont en cours de construction au niveau national et ne sont donc pas encore disponibles.

Lors de la campagne DCE 2018, pilotée par l'Agence de l'Eau, trois points supplémentaires ont été intégrés à la demande du Parc. L'objectif est d'améliorer la connaissance de la contamination chimique des eaux littorales, l'identification d'éventuels points noirs ou au contraire, de mettre en évidence le bon état chimique des eaux. Les résultats ne seront connus qu'au cours de l'année 2019.

■ Consolidation, production et conception du tableau de bord

L'organisation de la réflexion collective sur les indicateurs a été définie au niveau national par l'intermédiaire d'un groupe projet dédié basé au pôle Mer de l'AFB (Brest) et via les réseaux thématiques (qualité de l'eau, patrimoine naturel, pêches, etc.) rassemblant des agents de différentes directions.

Même si la question reste prioritaire, la capacité à consolider et finaliser un nombre important d'indicateurs est limitée : 2018 a permis de progresser significativement au niveau du Parc notamment sur l'indicateur de notoriété ou de suivi des avis.



La baie de Paulilles : une zone d'étude et de gestion importante.

Focus sur le bilan du service Opérations

■ Présentation du service Opérations

2018 est réellement la première année où le Parc a eu un « véritable » service Opérations puisqu'il y a eu durant toute l'année entre 6 et 8 agents. Les formations pour rendre les agents opérationnels ont continué (plongée sous-marine, pilotage, police, naturaliste, etc.). En 2018, le service Opérations a effectué environ 260 sorties en mer et/ou à terre, en semaine ainsi que les week-end et jours fériés, en lien avec les projets portés par le Parc ou en collaboration avec d'autres organismes.

■ Moyens d'action sur le terrain

Les deux semi-rigides du parc (5,80 m et 7,50 m) ont permis aux agents de mener des missions différentes simultanément dans le périmètre du Parc, comme par exemple des suivis scientifiques et de la surveillance. Ils ont aussi permis de mener la même action mais à une plus grande échelle (répartition des embarcations sur le territoire). Ces navires sont assez polyvalents, pratiques et rapides, cependant, les différentes missions réalisées en mer au cours de l'année ont montré la limite de ce type d'embarcation :

- L'absence de cabine est un réel problème dès lors que les conditions de mer deviennent moyennes (houle ≥ 1 m et vent $\geq 30/40$ km/h) et durant la période hivernale.
- Etant donnée la petite taille des navires, la place disponible pour les travaux scientifiques devient rapidement insuffisante.

Le Parc a réalisé un cahier des charges pour l'achat ou la construction en 2019 d'un navire de travail mieux adapté à ces contraintes.

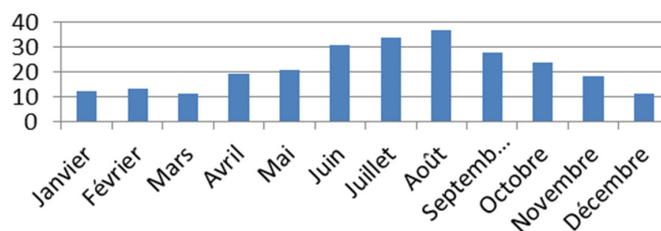
■ Répartition des missions

Les missions de terrain représentent environ 65 % du temps agent et les 35 % restant concernent le travail administratif, l'entretien du matériel, la logistique et les formations. Ces proportions sont assez proches de 2017 mais le nombre d'agents étant plus élevé en 2018, le temps passé sur le terrain est bien plus important.

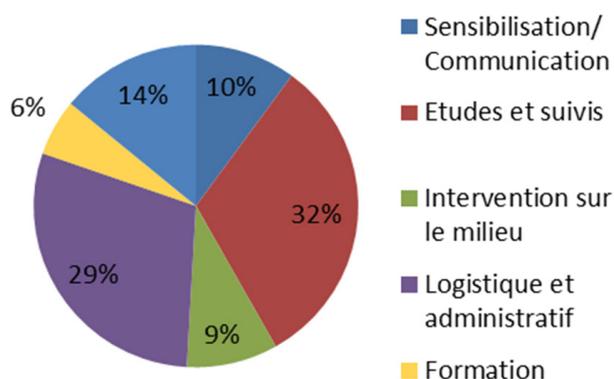
Comme l'an dernier, les études et les suivis ont particulièrement rythmé l'activité du parc avec notamment le suivi des oursins, des mérus et des corbs, des cétacés (une campagne d'une semaine au printemps et d'une semaine en automne), l'évaluation de l'état d'un écosystème (EBQI), etc. L'intervention sur le milieu a aussi été particulièrement importante pour le service avec l'arrivée d'espèces exotiques (*Caulerpa racemosa* et le crabe bleu), l'échouage et le décès d'un rorqual commun, la remise à l'eau d'un requin peau bleue, etc.

Les agents du service Opérations se sont beaucoup investis dans la sensibilisation et la communication, notamment dans la création de la page Facebook avec un rythme de 3 publications par semaine depuis avril.

Nombre de Sorties par mois



Le SRA du Parc naturel marin : un navire très opérationnel.



Annexe 1. Bilan des subventions versées par le Parc en 2018

Intitulé du projet	Lauréat	Référence administrative	Montant de la subvention engagée en 2017 (AAP 2017)	Paiement en 2017	Montant de la subvention engagée en 2018 (AAP 2018)	Paiement en 2018	A payer en 2019
Conception d'ateliers pédagogiques et d'un jeu multimédia sur la connaissance des espèces, habitats et écosystèmes marins du Parc	MAREPOLIS	Convention de subvention	24 480	17 136	-	-	-
Equipement d'une station de lavage à flot de carènes de bateaux au port de Port-Vendres *	CD 66	Convention de subvention	Signature 2018		28 800	8 640	-
Démarche de certification AFNOR « Ports propres » du port de Leucate	Commune de Leucate	Convention de subvention	27 000	18 900	-	-	-
Conception d'une exposition innovante sur l'histoire de l'exploration océanographique des eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion depuis 1882	Sorbonne Université / OOB	Convention de subvention	Signature 2018		29 948,40	20 963,88	8984,52
Réalisation et mise à disposition de fiches espèces sur les requins et les raies de Méditerranée	Ailerons	Décision			5 000	5 000	
24 Soutien à l'acquisition de matériels pour travaux sous-marins (compresseur basse pression et marteau-piqueur pneumatique associé)	TSR Collioure	Décision			7 430	7 430	
Mise en œuvre d'une action pédagogique à l'adresse de collégiens permettant la découverte progressive et in situ du milieu marin	NOSTRA MAR	Décision			5 100	2 550	2 550
Déploiement d'une action pédagogique et inclusive sur les sons de la mer	LabelBleu	Décision			Signature 2019		5 300
Déploiement d'une action pédagogique « à la découverte du milieu marin »	OCCE 66	Décision			5 600	5 600	
Organisation de sorties en mer d'élèves de primaire pour l'observation de la faune marine	Catalogne Transports Maritimes	Décision			12 000	6 000	6 000
Evaluation de l'impact sur les élèves des ateliers pédagogiques liés à l'aire marine éducative d'Argelès-sur-Mer en lien avec l'aire marine éducative d'Argelès-sur-Mer	La Sirène	Décision			19 000	5 700	13 300
Développer la connaissance et la préservation de l'environnement à travers les activités de voile au sens large	Ligue de Voile Occitanie	Convention de subvention			42 000	12 600	29 400
Suivi de la pêche professionnelle « petits métiers » dans le Parc	UPVD	Convention de subvention			46 674	14 002	32 672

* Résolution de la convention suivant l'article 10 et remboursement.

La commune de Leucate a été lauréate de l'appel à projet 2018 mais suite à la longueur des délais pour finaliser l'acte d'engagement (39 570 euros) et la remise en cause importante du projet localement (sur le fond et avec des conséquences sur la maquette du projet et du budget), la convention de subvention n'a pas été signée.

Annexe 2. Composition du conseil de gestion – référence de l'arrêté préfectoral conjoint n°10-2018 portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

Collège de l'Etat				
DIRM	DREAL	DRAC	DDTM	Commandant de zone maritime

Collège des collectivités territoriales		
Organisme	Titulaire	Suppléant
CR Occitanie	Mme Agnes LANGEVINE	M. Guy ESCLOPE
CD66	Mme Hermeline MALHERBE	Mme Martine ROLLAND
CD11	M. Jean Luc DURAND	Mme Séverine MATEILLE
Communauté Urbaine PMM	M. Alain FERRAND	M. Jean-Marc PUJOL
CC Albères C V Illibéris	M. Pierre AYLAGAS	M. Yves BARNIOL
CC Sud Roussillon	Mme Marie-Claude DUCASSY-PADROS	Mme Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ
Leucate	M. Michel PY	M. Philippe DESLOT
Barcarès	M. Loic TOMISSI	M. Joseph GARCIA
Toreilles	Mme Cécile MARGAIL	Mme Hélène PILLARD
Ste Marie la Mer	M. Pierre ROIG	M. Albert SANGUIGNOL
Canet en Roussillon	M. Bernard DUPONT	M. Jean-Marie PORTES
St Cyprien	M. Thierry DEL POSO	Mme Nathalie PINEAU
Elne	M. Jean-Michel FERRER	Mme Fanny BALAGUER-ANTAGNAC
Argelès-sur-Mer	M. Antoine PARRA	M. Marc SEVERAC
Collioure	M. Philippe CORTADE	M. Jean-Philippe SANYAS
Port-Vendres	M. José BELTRA	M. Jean-Pierre ROMERO
Banyuls sur Mer	M. Jean-Michel SOLÉ	M. Guy VINOT
Cerbère	M. Marc CASSOU	M. Jean-Claude PORTELLA

Collège des gestionnaires d'espace naturels protégés

Organisme	Titulaire	Suppléant
Repr. Gestion. RNMCB	Repr. Gestion. RNMCB	Mme Marine PARRA JOLY
Synd. mixte de gestion du PN-R-Narbonnaise	M. Didier CODORNIU	M. Philippe CALAMEL

Collège des professionnels

Organisme	Titulaire	Suppléant
CRPMEM	M. Bernard PEREZ	M. Bertrand CAZALET
CIDPMEM 66/11	M. Marc PLANAS	M. Alain RICO
Prud'homie de Leucate	M. Erwan Berton	M. Loïc DAVID
Prud'homie de St-Laurent-de-la Salanque	M. Patrick GONCALVES	M. Marc ALBERNY
Prud'homie de Collioure-St Cyprien	M. Manuel MARTINEZ	M. Claude
SRConchy	M. Ange GRAS	M. Philippe ORTIN
Chambre d'Agri. du Roussillon	M. Pierre-Jean SAVOLDELLI	M. Michel GUALLAR
CCI - Perpignan/66	M. Jean-Pierre NAVARRO	M. Bernard FOURCADE
ADT 66	M. Alexandre REYNAL	M. Jean-François BEY
SNEPL	Mme Isabelle GALMICHE-SMITH	M. Thierry DOLL
GS3PO	M. Christian DADILLON	M. Alain MAYER
Asso. des Armateurs privés fr	M. Guilhem HUBERT	M. Patrick HUBERT
UVPO	M. Serge PALLARES	M. Sylvain CAUNEILLE
PRO-QUA-PORT		

Collège des usagers		
Organisme	Titulaire	Suppléant
FNPPSF	M. Jean-Claude HODEAU	M. Jean MITSIALIS
FFPM	M. Jean-Marie PEREZ	M. Roger DURCA
FFESSM	M. Pierre DUNAC	M. Frédéric GIRARD
Comité rég. FFV	M. Jacques DOUAY	M. Vincent GHORIS
FNPSA	M. Jean-Marie RAY	M. Florent GERAUD
Comité rég. FF motonautique	M. Patrick TOUSTOU	M. Jean-Marie LHOMME
GA.PA.MAR	M. Michel ROHEE	M. José MATEU

Collège des associations de protection de l'environnement		
Organisme	Titulaire	Suppléant
ASAME	Mme. Raymonde LECOMTE	M. Jean-Marie MARCASSIN
Com. de cons.de la nature PO	Mme. Aline FIALA	M. Pascal ROMANS
GOR	M. Joseph HIARD	Mme Roselyne BUSCAIL
Asso. Charles Flahault	M. Gustave CAUWET	M. Fabrice COVATO

Collège des personnalités qualifiées

Organisme	Titulaire
OOB	M. Vincent LAUDET
IFREMER Station Sète	M. Jacques DIETRICH
CEPRALMAR	M. André LUBRANO
UPVD	M. Philippe LENFANT
	M. Hervé BLANCHARD
Conservatoire du littoral	Mme. Florence DESSALES
Pays Pyrénées-Méditerranée	M. Antoine ANDRE
Intuitu personæ - Préfet des PO	M. Gilles BŒUF
	Mme Catherine PIANTE
Intuitu personæ - Préfet de l'Aude	M. Alain BARSELO

28

Commissaires du Gouvernement

Préfet des Pyrénées-Orientales

Préfet maritime de la Méditerranée

Indépendamment de l'arrêté, la direction du Parc a enregistré des démissions au cours de l'année 2018 et avec la DDTM, a sollicité les entités concernées pour présenter de nouveaux représentants.

Annexe 3. Organigramme complet

Hervé MAGNIN

Directeur délégué
(Depuis avril 2018)

Françoise GORRIS

Assistante de direction (*absente*)

Chistelle VIEL

Assistante de direction (0,8 ETP, jusqu'à juin 2018)

Aurélie JOU

Assistante de direction (depuis septembre 2018)

Marie MORINEAUX

Chargée de communication et de sensibilisation

Olivier MUSARD

Adjoint au directeur délégué,
Chef du service « Ingénierie »

Bruno FERRARI

Adjoint du directeur délégué,
Chef du service « Opérations »

Marc DUMONTIER

Chargé de mission « qualité de l'eau »

Coraline JABOUIN

Chargée de mission « Pêches »

Grégory AGIN

Chargé de mission « Usages industriels et aménagements maritimes »

Victoria MAGENTI

Chargée des « Biens, patrimoines et cultures maritimes »

Alexandra GIGOU

Chargée de mission « Espèces, habitats et écosystèmes marins »

Justine CAMMAL

Chargée de mission « Territoires maritimes et économie du développement durable »

Louis DE VRIES

Service civique « Mammifères marins »

Mylène GHIGLIONE

Usages et Natura 2000 (abs.)

Romain HUBERT

Chef d'unité (depuis septembre 2018)

Isabelle MASINSKI

Adjointe au chef d'unité, technicienne de l'environnement

Emmanuelle JEAN

Agent technique de l'environnement

Xavier ROZEC

Agent technique de l'environnement

Pierre BOURLARD

Réserviste (jusqu'à avril 2018)

Jérémie JOURDAN

Agent technique de l'environnement
(jusqu'à octobre 2018)

Gilles ESPOSITO

Technicien de l'environnement

Thierry AUGA-BASCOU

Agent technique de l'environnement (depuis septembre 2018)

Stage d'études

Emily ROBBINS, outils de sensibilisation et de communication (mars à septembre)

Morgan BERTON, espèces invasives (septembre à novembre)

Annexe 4. Liste détaillée des avis rendus en 2018

Intitulé du projet	Type d'activité	Pétitionnaire	Date de l'avis	Nature de l'avis	Entité	Sens de l'avis	Prescriptions / réserves	Prise en compte de l'avis
AOT dispositif RINBIO	Campagnes scientifiques	IFREMER	12/01/2018	Technique	Direction	Favorable	Non	Arrêté sans prescription
Trophée Ivara	Pêche	FNPSA	06/02/2018	Technique	Conseil de gestion	Favorable	Non	
AOT dragage port de Canet	Travaux portuaires	SPL SILLAGES	22/03/2018	Simple	Conseil de gestion	Favorable	Oui	
AOT dragage port de Barcarès	Travaux portuaires	Commune du Barcarès	22/03/2018	Simple	Conseil de gestion	Favorable	Oui	
Concours de pêche kayak	Pêche	Pêche Kayak Axurit	22/03/2018	Simple	Conseil de gestion	Favorable	Oui	
Dispositifs de mouillages	Mouillages	Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls	05/03/2018	Technique	Direction	Favorable	Non	
AOT Bouée Lidar	Campagnes scientifiques	LEFGL	21/03/2018	Technique	Direction	Favorable	Oui	
Manifestation King of Tricks	Manifestations sportives	Pyrénées Méditerranée Développement	16/05/2018	Technique	Direction	Favorable	Oui	Arrêté avec prescriptions
Aire de carénage de Sainte Marie	Travaux portuaires	Mairie de Sainte Marie	16/05/2018	Technique	Direction	Favorable	Oui	Arrêté avec prescriptions
AOT Cave à vins sous-marine	Autre	Société Ô Travaux marins	22/05/2018	Technique	Direction	Favorable	Non	
Ferme pilote éoliennes	EMR	LEFGL	22/06/2018	Conforme	Conseil de gestion	Favorable	Oui	
Raccordement ferme pilote	EMR	RTE	22/06/2018	Conforme	Conseil de gestion	Favorable	Oui	

Intitulé du projet	Type d'activité	Pétitionnaire	Date de l'avis	Nature de l'avis	Entité	Sens de l'avis	Prescriptions / réserves	Prise en compte de l'avis
AOT Campagne Géotechnique	Campagnes scientifiques	LEFGL	03/08/2018	Technique	Direction	Favorable	Non	
AOT Campagne Géotechnique	Campagnes scientifiques	RTE	03/08/2018	Technique	Direction	Favorable	Non	
AOT Installation courantomètres	Campagnes scientifiques	Ixblue	03/08/2018	Technique	Direction	Favorable	Non	
AOT Fête des vendanges	Manifestations sportives	Mairie de Banyuls-sur-Mer	08/10/2018	Technique	Direction	Favorable	Non	
AOT ZMEL Cap l'Abeille	Mouillages	Département des PO	03/12/2018	Technique	Direction	Favorable	Non	
Déroctage port de Port-Vendres	Travaux portuaires	Département des PO	26/11/2018	Technique	Direction	Favorable	Non	Décision de dispense d'étude d'impact

Annexe 5. Synthèse des actions Natura 2000

Site(s) concerné(s)	Libellé de la mesure	Nature/type	Durée	Financement AFB année 2018	Temps agents (jours)	Montant total de la mesure
FR9101482	Expertise et veille écologique	étude scientifique/ connaissance	2018		12,0	0,00 €
FR9101493						
FR9102012						
FR 9102013						
FR9101482	Manifestations grand public et déploiement d'action de sensibilisation	information/sensibilisation/ communication	2018		67,5	0,00 €
FR9101493						
FR9102012						
FR 9102013						
FR9101482	Programme stratégique pour l'étude et le suivi des cétacés dans le Parc naturel marin du golfe du Lion	étude scientifique/ connaissance	2018	35 452,40 €	122,0	35 452,40 €
FR9101493						
FR9102012						
FR 9102013						
Natura2000 au large						
FR9112035	Observations avifaunistiques opportunistes pour l'inventaire des espèces et le déploiement d'un protocole de suivi des oiseaux marins	suivi	2018		10,0	0,00 €
FR9112034						
FR9101482	Suivi des déchets sur les plages, déchets flottants et déchets présents sur les fonds marins	étude scientifique/ connaissance	2018		35,0	0,00 €
FR9101493						
FR9102012						
FR 9102013						
FR9101482	Évaluation des déchets dans le Parc	information/sensibilisation/ communication	2018	11 000,00 €	3,0	11 000,00 €
FR 9102013						

Site(s) concerné(s)	Libellé de la mesure	Nature/type	Durée	Financement AFB année 2018	Temps agents (jours)	Montant total de la mesure
FR9101482	Gestion des mouillages écologiques	mesure de gestion	2018	35 616,00 €	31,0	35 616,00 €
FR9101482	Surveillance de l'état de conservation des herbiers de posidonies (méthode EBQI)	étude scientifique/ connaissance	2018		18,0	0,00 €
FR9101482	Gestion des mouillages organisés de la baie de Paulilles (mesures compensatoires)	étude scientifique/ connaissance	2018	6 200,00 €	20,0	6 200,00 €
FR9101482	Initiation d'une réflexion partagée sur la mise en œuvre de zones de préservation renforcée	animation	2018	7 000,00 €	55,5	7 000,00 €
FR9101493						
FR9102012						
FR 9102013						
FR9112034						
FR9112035						
Natura2000 au large						
N2000 au large	Amélioration de la connaissance sur les récifs du canyon de Lacaze-Duthiers	suivi	2018	26 185,08 €	11,0	26 185,08 €
FR9101482	Surveillance et police	surveillance/police	2018		171,0	0,00 €
FR9101493						
FR9102012						
FR 9102013						
FR9112034						
FR9112035						
N2000 au large	Caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons	étude scientifique/ connaissance	2018	7 500,00 €	16,0	7 500,00 €
N2000 au large	Caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons	étude scientifique/ connaissance	2018	7 500,00 €	16,0	7 500,00 €

Site(s) concerné(s)	Libellé de la mesure	Nature/type	Durée	Financement AFB année 2018	Temps agents (jours)	Montant total de la mesure
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	mesure de gestion	2018	36 347,16 €	11,0	36 347,16 €
FR9101482	Déploiement des aires marines éducatives dans le Parc naturel marin du golfe du Lion	animation	2018		13,0	0,00 €
FR9101482	Étude de faisabilité du suivi environnemental par satellite du Parc	étude scientifique/ connaissance	2018	52 642,00 €	3,0	52 642,00 €
FR9101493						
FR9102012						
FR 9102013						
FR9101482	Accompagnement des organisateurs de la SwimRun côte Vermeille	mesure de gestion	2018		8,0	0,00 €
34 Total				217 942,64 €	627,0	217 942,64 €

FR9101482	ZSC Posidonies côte des Albères
FR9101493	ZSC Embouchure Tech et grau Massane
FR9102012	ZSC Prolongement en mer cap et étang de Leucate
FR 9102013	ZSC Côtes sableuses infralittoral languedocien
FR9112034	ZPS Cap Béar - Cap Cerbère
FR9112035	ZPS Côte languedocienne
Natura2000 au large	* Sous réserve de désignation des site(s) "Récifs" et/ou "Grand dauphin" N2000 au large, la France ayant notifié à la commission européenne ces propositions de site d'intérêt communautaire en octobre 2018



Directive cadre

Stratégie pour le milieu marin

DCSMM

Crédits photos

Marie Morineaux et Bruno Ferrari / Agence française pour la biodiversité (p. 1)

Emmanuelle Rivas (p. 2)

Louis de Vries, Alexandra Gigou / Agence française pour la biodiversité ; GE Renewable Energy et Principle Power (p. 4, 5)

Marie Morineaux / Agence française pour la biodiversité (p. 6)

Agence française pour la biodiversité - LECOB - Chaire Fondation Total et Louis de Vries / Agence française pour la biodiversité (p. 10, 11)

Bruno Ferrari / Agence française pour la biodiversité ; illustration satellite Pléiade ; Marion Brichet (p. 12, 13)

Grégory Agin, Marion Brichet / Agence française pour la biodiversité ; Emmanuelle Rivas (p. 14, 15)

Marie Morineaux, Bruno Ferrari / Agence française pour la biodiversité ; Emmanuelle Rivas (p. 16, 17)

Marie Morineaux, Ophélie Durif / Agence française pour la biodiversité ; Emmanuelle Rivas (p. 20, 21)

Louis de Vries, Marion Brichet, Jérémie Jourdan / Agence française pour la biodiversité (p. 22, 23)



Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr

www.parc-marin-golfe-lion.fr
www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

